

EFECTIS France Espace Technologique Bâtiment Explorer Route de l'Orme des Merisiers 91190 SAINT-AUBIN | FRANCE

PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-24-005426 Valable 5 ans à compter du 21 janvier 2025

Demandeur VEROTEX AG

Bahnhofstr. 38

95236 STAMMBACH

Allemagne

Référence commerciale VEROSAFE 12.121

Description sommaire fournie par le demandeur

Tissu 100% polyester TREVIRA CS® ignifugé dans la masse

Masse surfacique

déterminée par le laboratoire

288 g/m² ± 10%

Épaisseur mesurée par le

laboratoire

0,51 mm ± 10%

Coloris Tous coloris

Utilisation Protection solaire intérieure

Nature des essais :

- NF P 92-507 (2004) : Sécurité contre l'incendie Bâtiment Matériaux d'aménagement Classement selon leur réaction au feu
- NF P 92-503 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- NF P 92-504 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme
- NF P 92-505 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

CI	20	C	^ 1	n	^	n	•	•
v	aэ	Э,	C I	11	ᢏ		ι	

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori



Signé par : Laure BARBIER

N° EFR-24-005426

PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-24-005426-BE du 24 janvier 2025.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Saint-Aubin, le 24 janvier 2025

X Laure BARBIER X Line RODIER X

Chargé d'affaires Superviseur

Signé par : Lise RODIER

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.